

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 23 février 2021

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Caroline BENARD DENDE - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Fatima BIZINE - Emmanuel MAGES - Sabine JACOB-NEUVILLE - Marc GATTI - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Patrick CHAVAROT - Marie-Claire KARST - Sylvie VIEU - Nathalie BRUNET - Eva MILLIER - Stéphane COMME - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR - Anne-Marie TOURNEPICHE - Philippe CERNIER - Sylvie BRIDIER - Jean-Paul MESSÉ - Élodie CAZAUX - Alhadji NOUHOU - Laure CURVALE - Michaël RISTIC - Marie-Laure CARDINAL - Cédric TERRET - Christel CHAINEAUD

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS	procuration à	Stéphane MARI
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ	procuration à	François SZTARK

Secrétaire de séance : Ludovic BIDEAU

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 26 janvier 2021

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2021_036 : Rapport 2020 de situation comparée en matière d'Égalité Femmes / Hommes

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité Femmes/Hommes pour l'année 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_037 : Agenda des Solutions Durables - Rapport annuel d'information en matière de développement durable - année 2020

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_038 : Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021 de la Ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_039 : Rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle-Aquitaine sur la politique du logement de Bordeaux Métropole - Débat

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes transmis à la Ville le 18 janvier 2021,
- de prendre acte de la tenue du débat relatif au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_040 : Mise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation de pouvoir - Transactions

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder au Maire, en complément des délégations consenties par délibération DEL2020_148 du 21 juillet 2020, la délégation suivante « Transiger avec des tiers dans la limite de 5 000 € pour les litiges ou réclamations indemnitaires liés à l'annulation des spectacles prévus dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021, soit du 1^{er} septembre 2020 au 30 août 2021. »
- de rendre compte à chaque conseil municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code précité,
- de dire que les décisions prises en application de la présente délibération, pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,
- de dire qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières faisant l'objet de la délégation seront prises par le Premier et/ou le Deuxième Adjoint au Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_041 : Exercice 2021 - Répartition n°2 des crédits des subventions

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_042 : Modification du tableau des effectifs de la Mairie de Pessac au 1er janvier 2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et les suppressions de poste présentées,
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_043 : Organisation et indemnisation de l'astreinte

Le Conseil Municipal décide :

- de dire qu'à compter du 1^{er} mars 2021, les périodes d'astreinte et les interventions lors des périodes d'astreintes seront (récupérée ou indemnisée) selon les barèmes en vigueur dans les arrêtés de référence de la fonction publique d'État. (Montants au 15 décembre 2020)

Indemnités de l'astreinte d'exploitation

Activités	Filière technique
Astreinte hebdomadaire	159,20 €
Astreinte lundi au vendredi	45 €
Astreinte nuit de semaine	10,75 €
Astreinte vendredi soir/lundi matin	116,20 €
Astreinte samedi	37,40 €
Astreinte dimanche/jours fériés	46,55 €

Les interventions sont indemnisées sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les 14 premières heures d'intervention sont indemnisées par une indemnité horaire majorée de 25% et les heures suivantes sont indemnisées par une indemnité horaire majorée de 27%.

Ces heures supplémentaires sont majorées de 100% en cas d'intervention entre 22 heures et 7 heures et de 66% lorsqu'elles sont effectuées un dimanche ou jour férié.

Indemnités de l'astreinte de décision

Activités	Cadres (hors ingénieurs)	Ingénieurs
Astreinte hebdomadaire	149,48 €	121 €
Astreinte lundi au vendredi	45 €	-
Astreinte nuit de semaine	10,05 €	10 €
Astreinte vendredi soir/lundi matin	109,28 €	76 €
Astreinte samedi	34,85 €	25 €
Astreinte dimanche/jours fériés	43,38 €	34,85 €
Intervention lundi au vendredi	16 €/h	16 €/h
Intervention de nuit	24 €/h	22 €/h
Intervention samedi	20 €/h	22 €/h
Intervention dimanche/jours fériés	32 €/h	22 €/h

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_044 : Forfait mobilités durables

Le Conseil Municipal décide :

- que les agents titulaires et contractuels puissent percevoir un "forfait mobilités durables" d'un montant annuel de 200 € pour un agent présent sur la totalité de l'année (valeur au 1^{er} janvier 2020)

- que les agents devront déposer une déclaration sur l'honneur stipulant qu'ils utilisent les moyens de transports durables (cycles, cycles à pédalage ou covoiturage) au moins 100 jours par an avant le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_045 : Centre d'activités des Echoppes - Bâtiment F - Remise gracieuse

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse au Syndic Immo de France Aquitaine d'un montant de 2 777, 64 € correspondant au montant de la participation pour le 2^{ème} semestre 2020 aux frais d'entretien de la voirie, des parkings et espaces verts prévue par le règlement de la copropriété du Centre d'activités des Échoppes pour le bâtiment F,

- d'autoriser à émettre un mandat de 2 777, 64 € sur le compte 6745,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_046 : Fournitures d'entretiens des terrains de sport - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés comme suit :

Lot 1 (sable) : infructueux

Lot 2 (terre et substrat) attribué à la société LA GRANDE JAUGUE (avenue de Pagnot – 33160 Saint Médard en Jalles),

Lot 3 (semence de gazon) attribué à la Compagnie industrielle et Commerciale (126 route de Canteloup – 33750 Beychac et Caillau),

Lot 4 (engrais) attribué à la Compagnie industrielle et Commerciale (126 route de Canteloup – 33750 Beychac et Caillau),

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_047 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi d'un marché global de performance pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues - Attribution du marché

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi d'un marché global de performance pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues dans les conditions précisées ci-dessus avec l'attributaire suivant : Groupement ACOBA, mandataire, Direction Sud-Ouest (60 avenue Gaston Cabannes - 33270 Floirac) et Cabinet BERNARD, Antenne Aquitaine (23 rue Brulatour - 33800 Bordeaux) pour un montant de 219 450,00 € H.T. soit 263 440,00 € T.T.C. correspondant à la tranche ferme (28 600,00 € H.T. soit 34 320,00 € T.T.C.), à la tranche optionnelle 1 (177 650,00 € H.T., 213 180,00 € T.T.C.) et à la tranche optionnelle 2 (13 200,00 € H.T., 15 840,00 € T.T.C.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_048 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi du volet SMART dans le cadre du Marché Global de Performance pour la création d'une piscine municipale - Attribution du marché

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché pour un montant de 45 150 € Ht soit 54 180 € TTC ainsi que toutes les pièces afférentes avec la société SAS AMEXIA (23 boulevard Van Gogh – 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex),

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHO, RISTIC, TERRET.

aff n°DEL2021_049 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - Avenants aux marchés n°18010E, 18010K, 18010N,18010O

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation :
- de l'avenant n°3 au marché n°18010E conclu avec la société CEFB Ravalement
- de l'avenant n°2 au marché n°18010K conclu avec la société EIPF
- de l'avenant n°1 au marché n°18010N conclu avec la société CFA-NSA
- de l'avenant n°5 au marché n°18010O conclu avec la société COLAS SUD-OUEST
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_050 : Adhésion à l'association Lighting Urban Community International (LUCI)

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de l'association LUCI,
- d'adhérer à l'Association LUCI,
- de verser à l'association LUCI, par mandat administratif sur présentation d'une facture la somme de 2 070 € (deux mille soixante dix euros) correspondant au montant de la cotisation pour l'année concernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_051 : Contrat de co-développement 2018/2020 - Avenant de prolongation et de modification

Le Conseil Municipal décide :

- de prolonger la durée d'exécution des contrats de co-développement 2018/2020 d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021, ces contrats s'intitulant désormais contrats « 2018/2021 »,
- de maintenir toutes les fiches actions existantes dans les contrats de co-développement et de prolonger automatiquement leur durée d'exécution d'une année,
- de valider les adaptations aux contrats de co-développement 2018/2021 présentées ci-dessus ainsi que dans l'annexe jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant aux contrats 2018/2021 avec Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHO, RISTIC, TERRET

aff n°DEL2021_052 : Dénomination de l'allée Louis Blériot

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination de l'allée située au niveau du numéro 17 de l'avenue du Port Aérien : allée Louis Blériot.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes BRIDIER et CAZAUX.

aff n°DEL2021_053 : Dénomination de la place des Marchands d'oublies

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination de la place située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Pont de Chiquet : place des Marchands d'oublies.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et de MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHO, RISTIC, TERRET.

aff n°DEL2021_054 : Dénomination du rond-point de Magonty

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination du rond-point situé au carrefour de l'avenue de Magonty, de la rue de la Poudrière et de la rue de Romainville : rond-point de Magonty.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_055 : Dénomination du rond-point des Ombrages

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination du rond-point situé au carrefour de l'avenue Pasteur, de la rue Larouillat et de la rue du Professeur Sabrazes : rond-point

des Ombrages.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_056 : Dénomination du rond-point des Provinces

Le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination du rond-point situé au carrefour de l'avenue des Provinces, de la rue Paul-Emile Victor et de l'avenue du Général Leclerc : rond-point des Provinces.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_057 : Pacte de Gouvernance Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au projet de pacte de gouvernance adressé par le Président de Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes TOURNEPICHE, BRIDIER, CAZAUX, CURVALE, CARDINAL, CHAINEAUD et MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSE, NOUHO, RISTIC, TERRET votent contre.

aff n°DEL2021_058 : Réalisation de la 24ème édition des Vibrations Urbaines

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 24^{ème} édition du festival Vibrations Urbaines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de cette édition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_059 : Délégations de Service Public – Rapports annuels des délégataires

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération,
- de prendre acte du rapport d'activité 2019 de la Régie municipale des Transports annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_060 : Convention relative à l'organisation du dispositif Ticket Sport

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la poursuite du dispositif Ticket Sport et les termes de la convention ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 00h45.